

Les pompiers du Nord sur le front de l'amiante

Une plainte devrait être déposée jeudi, afin de faire reconnaître l'exposition de la profession à la fibre tueuse

On en a marre d'aller aux enterrements des copains qui développent ces saloperies de cancers. David Mirland est un pompier en colère. Cancer du sang, cancer de la prostate, cancer des testicules, cancer du sein... C'est une épidémie que l'adjutant-chef de la caserne de Denain décrit parmi ses collègues (actuels ou anciens) du service départemental d'incendie et de secours (Sdis) du Nord, le plus important contingent de pompiers de France avec environ 2000 professionnels, 3000 volontaires et 400 administratifs (mécaniciens, secrétaires).

« On ne peut pas continuer à s'intoxiquer comme ça », tonne David Mirland, également représentant du personnel à la CGT. Las de réclamer en vain des mesures de protection efficaces dans le cadre du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, il a décidé, avec ses camarades, de changer de stratégie. Et d'ouvrir un nouveau front, judiciaire. Selon nos informations, la CGT des agents du Sdis 59 doit déposer jeudi 25 octobre une plainte contre X pour mise en danger d'autrui devant le tribunal de grande instance de Lille.

Attente d'un grand procès pénal

Pour le soutenir dans cette démarche inédite, le syndicat n'a pas fait appel à n'importe quels avocats. Il a choisi le cabinet TTLA qui assiste des victimes de l'amiante dans plusieurs dossiers emblématiques comme celui des anciens salariés d'Eternit, l'ex-géant mondial de l'amiante. Plus de vingt ans après les premières plaintes, elles attendent toujours un grand procès pénal. L'adjutant-chef Mirland, comme ses camarades, veulent savoir si les problèmes de santé de ses collègues sont dus à la fibre tueuse: « Un copain sur Lille est suivi pour un mésothéliome. Le père d'un autre, également pompier, a été emporté à Denain. »

Le mésothéliome est un cancer de la plèvre causé par l'inhalation de fibres d'amiante. David Mirland ignore combien de pompiers du Nord sont concernés par cette pathologie incurable menant à une espérance de vie rarement supérieure à deux ans. « A chaque fois que l'on demande des informa-

tions, on nous répond: "secret médical". » Une étude publiée en octobre 2013 dans la revue britannique *Occupational and Environmental Medicine* renseigne sur la prévalence des mésothéliomes chez les pompiers. Des chercheurs américains ont suivi une cohorte de 30 000 soldats du feu ayant exercé entre 1950 et 2009 à San Francisco, Chicago et Philadelphie. Leurs conclusions: « L'incidence des mésothéliomes est deux fois plus fréquente chez les pompiers que dans la population américaine (...) preuve d'une relation entre lutte contre les incendies et cancer. »

L'exposition des soldats du feu à l'amiante a été bien décrite par le biologiste français Claude Danglot à partir de l'analyse des interventions des pompiers de la caserne de Saint-Quentin (Aisne) en 2016. « Lors de la destruction d'un bâtiment par un incendie, les

souffles et les brutales augmentations de température entraînent la libération de fibres d'amiante auparavant immobilisées [flocage, parois, plafonds, dalles de sol, joints...]. Les fibres ainsi libérées sont entraînées vers le haut par un mouvement de convection ascendant et sédimentent lors de leur montée dans l'atmosphère, puis retombent sur les sapeurs-pompiers et les personnels d'assistance situés en retrait. »

David Mirland n'a pas besoin de fouiller très loin dans ses souvenirs pour retrouver une situation d'exposition à la fibre cancérigène. « Il y a quelques jours, on est intervenu sur un feu d'appartement où les toitures étaient en fibrociment. Beaucoup de logements sont bourrés d'amiante dans la région. » Pendant la phase d'attaque de feu, les pompiers sont souvent protégés par le port d'un appareil respiratoire isolant

(ARI). Mais son autonomie est limitée à environ trente minutes et son poids (14 à 16 kg) limite les mouvements. Aussi, une fois le feu circonscrit, les pompiers ont tendance à le retirer pendant les phases de déblai et de surveillance. C'est là que la contamination démarre. Elle se propage ensuite, à travers le matériel et les vêtements souillés, à l'intérieur des véhicules d'intervention d'abord, à la caserne ensuite et enfin à leur domicile où les pompiers ramènent souvent tout ou partie de leur tenue pour la nettoyer. « J'ai plus de vingt-cinq ans de service. Quand on est pompier, c'est normal de bouffer de la fumée, mais toutes ces merdes qu'on a sur nous, on les partage avec tout le monde, jusqu'à nos gosses », dit David Mirland.

En mars 2017, la Caisse nationale de retraite des agents de collectivités locales (CNRACL) a publié un

rapport alarmant consacré aux « impacts et [à la] prévention des risques relatifs aux fumées d'incendie pour les sapeurs-pompiers ». La CNRACL relève notamment que « les locaux des casernes sont souvent inadaptés à la décontamination » et que « la présence de laves dans les centres de secours reste l'exception ».

Des locaux inadaptés

Elle reconnaît aussi les effets « doublement toxiques » (pendant et après le feu) des fumées d'incendies. Les poussières, particules et gaz inhalés ou déposés sur les tenues et matériels peuvent contenir, outre l'amiante, d'autres substances dangereuses comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques, la silice cristalline, le formol, le plomb ou encore les dérivés chlorés. Aussi, le rapport préconise-t-il de considérer que « chaque incendie est une

« Toutes ces merdes qu'on a sur nous, on les partage avec tout le monde, jusqu'à nos gosses »

DAVID MIRLAND
sapeur-pompier



Intervention des pompiers lors d'un incendie à Faches-Thumesnil, dans l'agglomération lilloise (Nord). BRIDE EDOUARD/VOIX DU NORD

intervention exposant potentiellement aux risques CMR [cancérogène, mutagène et reprotoxique] et amiante ».

L'un des objectifs de la plainte pour « mise en danger d'autrui » déposée par la CGT du Sdis 59 est d'obtenir une « attestation d'exposition à l'amiante ». « Cela permettrait enfin de reconnaître que nous sommes une profession à risque et de mettre en place un suivi médical pour les anciens pompiers », commente l'adjutant-chef Mirland, qui précise que des collègues des Ardennes, du Rhône et de l'Isère pourraient se joindre à leur démarche. Pour l'avocate des soldats du feu Hélène Aveline, « par sa négligence, l'administration a exposé directement les sapeurs-pompiers et les personnels des centres de secours au risque, d'une extrême gravité, des poussières d'amiante et autres cancérigènes ».

De manière plus globale, les pompiers demandent que les recommandations formulées par la CNRACL soient appliquées. Le Sdis 59 assure, de son côté, que des mesures ont été prises: « formations à la prévention », « tutoriels sur le port des ARI », mise en place de « trousses suies et fumées » dans les fourgons incendies avec « une brosse pour nettoyer le matériel et des lingettes imbibées pour nettoyer le bas-ventre ou les mollets », détaille le capitaine Rémi Mahrem, chargé de la communication. « Des lingettes et des brosses pour nettoyer nos tenues, ce n'est pas suffisant, objecte David Mirland. Des solutions efficaces existent. Nos voisins belges, par exemple, ont des camions logistiques où ils peuvent s'équiper et se changer avant et après chaque intervention. » ■

STÉPHANE MANDARD